

Ajoutez votre titre ici

Dans la dernière newsletter, nous vous avons présenté ce qu’est une NAO (Négociation Annuelle Obligatoire). Elle vient de se terminer, en voici les chiffres clés suivis de notre analyse.

Budget d’augmentation 2022 : 3% (en moyenne).
Budget promotion 2022 : Maintenu mais non chiffré (pour rappel en 2020 : 552 promotions et en 2021 : 429 promotions avec une augmentation moyenne d’environ 6%).
Budget d’augmentation avec des ajustements sur 2022 : non communiqué

(pour rappel en 2021, pour seulement 15 à 20% des salariés).
Budget égalité Femme-Homme : Enveloppe annuelle de 200K EUR négociée fin 2021.

Bonus individuel staff maintenu : 5%.
Staff company bonus (« l'intéressement ») : 6,6%
Complément de participation : 5,5% selon l'accord signé par la CFDT en 2016.
Bonus supplémentaire pour les Global Grading 11 et 12 si « Exceeding Expectation (EE) » et « Outstanding Performance (OP) ».

Plus d'infos

L'abondement possible au PEE reste à 600 Euros.
Le recrutement sur Nice redémarre et permettra peut-être de mieux répartir la charge de travail individuelle : 400 postes ouverts pour 2022.

Supplément d'intéressement de 1000 Euros (comme en 2020).
Indemnités pour le télétravail : La direction souhaite modifier la méthode de calcul des indemnités (en maintenant la même enveloppe budgétaire).

La grande majorité des salariés s'est beaucoup investie pendant cette période de pandémie. Les économies structurelles réalisées par Amadeus pour soutenir sa profitabilité sont supportées essentiellement par chacun de nous.

Certains collaborateurs ont accepté une baisse de revenu depuis 2020. Nous sommes nombreux à avoir eu à supporter une forte augmentation de la charge de travail, et ce afin de compenser les réductions d'effectifs : c'est-à-dire plus de 700 salariés qui ont quitté Amadeus et de trop nombreux consultants « remerciés ».

Toutes ces raisons nous ont amené, en intersyndicale, à :

Demander un plancher d'augmentation d'un minimum de 150 euros bruts mensuels ainsi qu'une enveloppe d'augmentation de salaires de 10%.
Proposer au cours de plusieurs réunions, avec force arguments, des mesures supplémentaires afin que soient pris en considération l'investissement et la fidélité de tous les salariés encore présents ayant contribué à assurer une

continuité d’activité jusqu’à une reprise prochaine.

Malheureusement, la proposition de la direction est décevante car trop éloignée de nos attentes pour permettre de préserver le pouvoir d’achat de chaque salarié. C’est pourquoi la CFDT a décidé de ne pas signer la proposition de la direction.

Pour la CFDT, l’objectif est de continuer à interpeller la direction, protéger vos intérêts et défendre vos revendications. Et dans la mesure du possible, dans un cadre intersyndical, nous essaierons de combiner nos efforts avec nos autres collègues élus. Nous vous tiendrons informés des développements des discussions avec la direction.

Nous vous invitons à nous faire part de vos retours concernant tous ces points, afin de mieux appréhender vos besoins et vos préoccupations.

Contactez-nous



Fusion Amadeus France sas (Paris-Strasbourg) et Amadeus sas (Nice)

Le jeudi 3 février 2022 s'est tenue une session extraordinaire du CSE avec la direction. Elle portait sur l'annonce de la fusion-absorption d'Amadeus France sas (ACO Paris & Gestour Strasbourg) avec Amadeus sas (Nice).

Aux dires de la direction, il ne devrait y avoir aucun impact sur les salariés de tous les sites, tant au niveau structurel et organisationnel qu'au niveau des emplois.

L'objectif visé par la direction est de rendre effective légalement cette fusion au 1er août 2022. Jusqu'à cette date, les organisations syndicales d'Amadeus France sas devront négocier un accord de transition afin d'harmoniser temporairement les dispositions communes de travail qui s'appliqueront entre Amadeus France sas et Amadeus sas.

Nous vous invitons à nous contacter si vous souhaitez faire remonter vos expériences, vos questions, et vos inquiétudes, dans ce cadre.

Contactez-nous